

# Bienvenue au CDI

## (règlement Collège/Lycée)

### Heures d'ouverture :

Le Centre de Documentation et d'Information est ouvert :

- le lundi de 8h30 à 16h25
- le mardi de 8h30 à 16h25
- le mercredi de 8h30 à 12h25
- le jeudi de 8h30 à 16h25
- le vendredi de 8h30 à 16h25
- le samedi de 8h30 à 10h20 (réservé uniquement aux TPE de 1<sup>ère</sup>)

**Le CDI est ouvert le midi de 13h10 à 13h40**

**Uniquement pour le collège : le lundi et le jeudi**

**Uniquement pour le lycée : le mardi et le vendredi**

Le choix du lieu du CDI se fait pour une séance horaire complète. Aucune sortie ou entrée non motivée ne sera accordée.

### Pour venir au CDI :

- Elèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : L'inscription se fait auprès de votre surveillante
- Elèves de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> : L'inscription pour une recherche documentaire se fait au CDI.

**Ne seront admis au CDI que les seuls élèves qui se sont auparavant inscrits.**

- Les élèves de 1<sup>ère</sup> et de terminale : Les élèves inscrits seront prioritaires sur les non-inscrits.

### Pourquoi venir au CDI ?

Pour un travail nécessitant l'usage de documents : exposé, dossier, utilisation des ordinateurs et Internet, recherche documentaire à approfondir...

Un règlement d'utilisation du multimédia est affiché au CDI. Toute infraction sera sanctionnée.

**RAPPEL : Le CDI n'est ni une deuxième permanence, ni un foyer : on y vient pour se documenter. Son accès est donc réservé aux élèves devant travailler à l'aide des documents présents au CDI.**

**Tout vol ou dégradation volontaire entraîne l'exclusion définitive du CDI.**

### Les règles de vie au CDI

- a) Entrer et sortir aux sonneries pour éviter de perturber ceux qui travaillent.
- b) S'inscrire sur le cahier de présence.
- c) Travailler en silence afin de ne gêner personne.
- d) Ranger soigneusement livres, documents et chaises avant de partir.